

Procès-verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL de VILLARD-SALLET

Séance du 05 décembre 2019

Le cinq décembre deux-mille dix-neuf à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation adressée par Mr Le Maire, MESTRALLET Jean-Claude, le 21 novembre 2019.

Présents : MM. MESTRALLET Jean-Claude, GUCHER Dolorès, VEROLLET Guillaume, COMTE Pierre, ESQUENET Christophe, MESTRALLET Aline, DELACUVELLERIE Inès, HUGUENIN Jean-Jacques, CADOUX Suzanne

Absente pour indisponibilité : GUCHER Catherine

La séance est ouverte à 20 H 00

Présence de 2 administrés.

Conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Elodie BROHAN est désignée secrétaire par le conseil municipal et accepte les fonctions.

En début de séance le compte-rendu de la séance du 28 octobre 2019 est approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

Rappel de l'ordre du jour :

- Délibération taxe d'aménagement
- Délibération au profit de l'ONF pour la coupe d'épicéas (attaque par les scolytes)
- Bilan sécurisation VCI et Place Novel Catin
- Présentation du SCOT et plus particulièrement pour la commune de Villard-Sallet
- Coût scolarisation 2018-2019 et projection rentrées 2020 et 2021
- Point urbanisme
- Points et questions diverses

I. Délibération taxe d'aménagement (Délibération N°1)

Le maire rappelle la délibération 24 novembre 2015, maintenant le taux de la taxe unique d'aménagement à 4%.

Compte tenu de la crise économique et du faible nombre de permis de construire sur la commune, il propose de conserver ce taux.

Considérant que la commune est dotée d'un PLU approuvé le 11 octobre 2017,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L331- et suivants,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de conserver sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au **taux de 4%**
- Concernant les futures zones U les diagnostics en matière d'équipements publics seront réalisés et notamment les coûts engendrés par les aménagements des réseaux ; renfort du réseau électrique, création des réseaux d'eaux pluviales et usées. Ces futurs coûts engendrés par les travaux détermineront ou pas un taux de la taxe d'aménagement plus élevé qui sera supporté par les futurs constructeurs (taxe de zone).

II. Délibération au profit de l'ONF : Inscription des coupes à l'état d'assiette 2020 (Délibération N°2)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1 – Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2020 présenté ci-après

2 – Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation

3 – Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation – décision de la commune	Observations	
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée				Déli-vrance
							Bloc sur pied	Bloc façonné	UP	Contrat d'appro	Autre gré à gré			
2	AS	800	2.5		2020					X		Peuplement d'épicéas dépérissant, attaques récurrentes du scolyte (ips typographus)		

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

M. le Maire ou son représentant assistera au martelage de la parcelle n° 2.

III. Bilan sécurisation VCI et place Novel Catin

Sécurisation de la VCI : Le Maire rappelle le marché signé à hauteur de 83 516€ pour 79 455.67€ de dépenses réalisées. Il rappelle également le changement de la borne incendie.

Ce dossier a été subventionné en partie par la DETR, le FDEC et le Mini-contrat : Département et la Région. Soit 49 598.50€ (62.4%).

Place Novel CATIN : Les travaux sont toujours en cours. La partie démolition est terminée.

IV. Présentation du SCOT

Pierre COMTE présente les grands axes du projet de révision du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) destiné à faire face aux enjeux environnementaux, démographiques et économiques d'ici à 2040 en travaillant les axes suivants : Logement, Economie, Energie, Agriculture, Nature et Déplacement. Le projet du SCOT est soumis actuellement à l'enquête publique, le commissaire enquêteur doit rendre son rapport mi-décembre, dernière phase de la révision avant l'approbation qui interviendrait en février 2020.

A noter que cette révision prévoit un potentiel constructible de 3.8h pour la commune.

V. Coût scolarisation 2018-2019 et projection rentrées 2020 et 2021

Du fait de la baisse des effectifs et de la fermeture d'une classe les coûts de scolarisation se sont vus augmenter pour l'année 2018/2019 :

- Enfant de maternelle : 1 679.04€
- Enfant d'élémentaire : 511.84€

Le Maire indique que pour les rentrées 2020 et 2021 et compte-tenu du faible taux de naissances et de la fusion d'Etable avec la nouvelle commune ValGelon-La Rochette, les effectifs ne devraient pas augmenter.

VI. Point urbanisme

Au 05 décembre 2019 la commune a enregistré 3 permis de construire dont 1 sans suite, 1 permis de démolir, 1 permis d'aménager, 13 déclarations préalables et 32 certificats d'urbanisme.

VII. Point et question diverses

a. Demande de subvention par la MFR du MOZAS

Le Maire indique avoir reçu une demande de subvention par la Maison Familiale Rurale de MOZAS (Bourgoin-jallieu), du fait qu'un enfant de la commune est scolarisé dans cet établissement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité refuse d'octroyer une subvention.

b. SIBRESCA

Pierre COMTE informe de la nouvelle réglementation d'accès aux déchetteries du canton. En effet, les déchetteries vont être équipées de barrières (utilisation de badge par les utilisateurs).

Les particuliers pourront apporter jusqu'à 30m³ par an et les entreprises se verront facturer dès le 1^{er} m³.

De ce fait, la déchetterie de Villard-Sallet sera fermée du 15/01/2020 au 25/01/2020 inclus. Les usagers pourront se rendre à la déchetterie de Pontcharra ou Chamoux-sur-Gelon (voir panneaux d'affichages de la commune et site internet).

Une information complémentaire sera faite par le biais des boîtes aux lettres rapidement.

c. Reprise chaussée RD28 – Rue de Montmayeur (Délibération N°3)

Afin de proroger la subvention du département (11 000€), le Maire indique avoir reçu le devis de la société EIFFAGE à hauteur de 11 230€ HT concernant la reprise de la chaussée de la RD28.

Ces travaux seront réalisés lors de la 2eme tranche de sécurisation du village.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de l'entreprise EIFFAGE à hauteur de 11 230.00 € HT,
- **Autorise** le Maire à signer les devis et tous les documents relatifs à ce projet,
- **Sollicite** l'aide financière du Département pour réaliser ce projet.

d. Maitrise d'œuvre dos-d'âne cimetière (Délibération N°4)

Le Maire indique avoir reçu le devis du bureau d'étude EMOAA à hauteur de 900€ HT concernant la mise en place d'un dos-d'âne au niveau du cimetière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** le devis du bureau d'étude EMOAA à hauteur de 900.00 € HT,
- **Autorise** le Maire à signer les devis et tous les documents relatifs à ces projets.

e. Le Castelet

Le Maire indique avoir assisté avec Dolorès GUCHER a une rencontre avec la communauté de commune (Béatrice SANTAIS et Willy CHEYNEL) et l'architecte mandaté par la communauté de communes concernant l'étude du « château » du domaine du Castelet.

Dans un 1^{er} temps l'architecte du patrimoine va passer 2 journées avec un architecte de structure à étudier le bâtiment. Elle réalisera alors son diagnostic. Fin janvier 2020 elle se rapprochera du Président de l'association des Amis de Montmayeur et de Villard-Sallet, pour enfin dresser son bilan et ses pistes d'action quant au devenir du château.

Le Maire indique qu'il mettra tout en œuvre pour apporter le plus d'information possible à l'architecte et invite toutes les personnes à donner des informations utiles pour aider l'étude de l'architecte.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 23 janvier 2020 à 20h00.

La réunion préparatoire aura lieu le lundi 06 janvier 2020 à 20h00.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 21h45.

Le Maire
Jean-Claude MESTRALLET



